

Création ou reprise d'une entreprise agricole

RS5244 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	210p, 210n, 210
Formacode(s)	21060
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/09/2020
Date d'échéance	14/09/2025

Certificateur(s)

ASSEMBLEE PERMANENTE CHAMBRES AGRICULTURE · SIRET : 18007004700014

Partenaires habilités

45 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 45 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.D.P.S.P.A.	37940194600015	Former et organiser l'évaluation
ASS DEPART FORMATION PROF EN AGRICULTURE	40452812700016	Former et organiser l'évaluation
ASS DEP PROMOTION SOCIALE AGRIC AVEYRON	77674303100028	Former et organiser l'évaluation
ASSO FORMATION PERFEC AGRICULT	31238221100018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE AGRICULTURE PYRENEES ORIENTALES	18660003700011	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA CORREZE	18190202400031	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA CREUSE	18230202600022	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA DROME	18261001400025	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA HAUTE LOIRE	18430003600011	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA HAUTE VIENNE	18870202100034	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 45 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5244-creation-ou-reprise-d-une-entreprise-agricole/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Contexte : Maintenir un nombre suffisant d'entreprises agricoles est en enjeu majeur pour relever les défis auxquels l'agriculture est et sera confrontée : défi alimentaire, défi de l'urbanisation, défi climatique, défi social, défi de la qualité... Chaque année, plus de 18 000 personnes se renseignent auprès du Point Accueil Installation sur les possibilités de créer ou reprendre une entreprise agricole. L'entrepreneuriat en agriculture attire et les opportunités sont nombreuses : près de 160 000 chefs d'entreprise agricole prendront leur retraite d'ici 2026. Mais la création ou la reprise d'une entreprise agricole requiert des compétences propres à ce secteur d'activité.

La certification répond à cette problématique en proposant aux porteurs de projets un accompagnement spécifique au monde agricole. En cela elle sécurise la création et la reprise d'entreprise agricole, limite le risque d'échec des projets et contribue au renouvellement des générations agricoles.

Objectifs : La certification donne aux créateurs ou repreneurs d'entreprise agricole les compétences indispensables

pour mener à bien leur projet avec toutes les spécificités du secteur agricole : travail avec le vivant, accès aux moyens de production encadrés, régime fiscal, social et forme juridique propres aux sociétés agricoles, marchés agricoles avec leurs normes et organisations, lien étroit entre le projet professionnel et la vie personnelle, acteurs dédiés au monde agricole (coopératives, instituts techniques, GIEE, Safer...), ancrage fort dans le territoire, etc. Le titulaire de la certification est capable de construire un projet d'entreprise durable et rémunérateur en intégrant l'ensemble de ces aspects.

La certification fait du créateur ou repreneur d'entreprise agricole un interlocuteur crédible pour les acteurs qu'il doit solliciter à cette étape de son projet : Banques, propriétaires fonciers, chef d'entreprise agricole cédant, etc...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Structurer son activité agricole en choisissant son statut et en prenant en compte la législation et les spécificités du territoire :
- Comprendre les principes fiscaux, sociaux et juridiques d'une entreprise agricole dans le but de choisir les statuts de son exploitation et sécuriser son patrimoine privé et professionnel,
- Identifier les enjeux et la réglementation liés au territoire dans lequel s'insère l'exploitation et aux productions choisies.
- Accéder et sécuriser le foncier agricole nécessaire à l'activité de son entreprise agricole :
- Identifier les principaux éléments juridiques et techniques pour sécuriser l'accès au foncier agricole.
- Organiser et gérer l'activité de sa future entreprise agricole :
- Identifier les risques liés à la charge de travail, les pics d'activité au cours d'un cycle de production, la pénibilité et les solutions à mettre en œuvre pour en atténuer les impacts,
- Identifier les risques financiers, sanitaires, climatiques, humains et environnementaux liés à l'activité de sa future entreprise agricole et choisir des mesures de prévention pour en atténuer les impacts,
- Identifier les indicateurs de gestion technico-économiques et financiers pour piloter un projet de création ou reprise d'entreprise agricole.
- Analyser le chiffrage d'un projet de création ou de reprise d'une entreprise agricole :
- Mettre en rapport les besoins en investissement et les sources de financement pour reprendre ou créer une entreprise agricole,
- Identifier et prendre en compte les atouts et les contraintes des différents modes de commercialisation pour valider la faisabilité de son projet,
- Evaluer la viabilité d'un projet à partir des documents comptables.

Valoriser son projet auprès des différents acteurs :

- Distinguer les acteurs socio-économiques en lien avec le développement de son entreprise agricole pour bénéficier de leur appui potentiel,
- Présenter son projet de création ou de reprise d'une entreprise agricole pour se faire connaître ou obtenir des financements.

En fonction des caractéristiques de son projet, le créateur ou repreneur d'entreprise agricole peut choisir une ou deux compétences optionnelles :

Compétences optionnelles liées à l'activité "S'associer pour créer ou reprendre une entreprise"

- Structurer un projet commun et les modalités de fonctionnement avec ses associés,
- Communiquer efficacement avec ses associés pour permettre une collaboration en respectant les personnalités de chacun.

Compétences optionnelles liées à l'activité "Vendre ses produits en circuit-court"

- Distinguer les aspects juridiques et réglementaires liés à la commercialisation en circuit-court pour les intégrer dans son projet de création ou reprise d'entreprise,
- Analyser une étude de marché en circuit-court pour valider la faisabilité d'un projet de reprise ou création d'entreprise.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir un projet de création ou de reprise d'une entreprise agricole.
- Avoir suivi une formation en lien avec les compétences attestées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé à minima de deux évaluateurs :

- Un formateur expert (tel que défini dans le référentiel de certification de services pour les activités de formation des Chambres d'agriculture) justifiant d'une expertise technique dans la création d'entreprise agricole ;

- Un professionnel

justifiant d'une expérience d'au moins 2 ans en tant que chef d'entreprise agricole ou en tant que salarié d'une structure accompagnant les créateurs et repreneurs d'entreprise agricole.

Base légale

Date de décision	14/09/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/09/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7277

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/se-former/se-former-pour-sinstaller/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5244/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	9 125
Parcours menés à terme	7 812
Taux d'achèvement	86 %
Période	02/2022 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9 600
Montant total engagé	12 236 285 €
Coût moyen par dossier	1 275 €
Durée moyenne	38 h
Période	05/2021 – 09/2025
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	4 %
France Travail	2 %
Régions	1 %

OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.